

The market in the east for Canadian oil going through the pipeline must be certain. I must not disappear if international oil suddenly and temporarily drops in price.

Je demanderais donc au premier ministre suppléant de nous dire s'il s'agit là d'une promesse ou d'une menace, et de donner à la Chambre l'assurance que si le premier ministre vient à disparaître ce sera dans le pipe-line?

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. La présidence va donner la parole au député de Prince George-Peace River pour ensuite passer à l'ordre du jour.

\* \* \*

### LES FINANCES

#### L'OPPORTUNITÉ DE LA LEVÉE DES RESTRICTIONS À L'IMPORTATION DE WAGONS

**M. F. Oberle (Prince George-Peace River):** Monsieur l'Orateur, ma question fait suite à celle du très honorable député de Prince-Albert portant sur la pénurie de wagons ferroviaires. Vu les effets désastreux de la pénurie de wagons dans les provinces de l'Ouest et pour diverses industries, je demanderais au ministre des Finances s'il a eu des entretiens avec le ministre chargé de la Commission du blé et avec le ministre des Transports au sujet de la possibilité de lever les très lourdes restrictions à l'importation de matériel du genre au Canada?

**L'hon. John N. Turner (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, nous avons eu des conversations à ce sujet et à l'égard d'autres questions touchant les déplacements du matériel roulant dans le pays. Passons à l'ordre du jour.

**M. Lalonde:** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège au sujet de la réponse que j'ai donnée il y a quelques instants au député de Winnipeg-Nord-Centre. Par inadvertance, j'ai pu avoir induit la Chambre en erreur. Je crois avoir mentionné que l'augmentation des paiements de peréquation atteindrait 190 millions de dollars pendant l'année en cours. J'avais commencé à dire que Terre-Neuve recevrait 24.1 millions, l'Île-du-Prince-Édouard, 4.6 millions, la Nouvelle-Écosse, 22.4 millions, le Nouveau-Brunswick 20.5 millions, ...

**Des voix:** Règlement!

**M. Lalonde:** ... le Québec, 72.2 millions, le Manitoba, 10 millions, et la Saskatchewan, 20.9 millions soit en tout 175 millions, non pas 190 millions.

**Des voix:** Règlement!

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

[Français]

L'honorable secrétaire parlementaire invoque le Règlement.

**M. Pierre De Bané (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Je me suis plaint, en privé, depuis quelques mois, et ce plus d'une vingtaine de fois, que l'exemplaire des *Débats* qu'on dépose dans mon pupitre est rédigé dans l'autre

### Libération conditionnelle

langue officielle, qui n'est pas ma langue maternelle, et il n'y a pas eu de progrès depuis. Je me demande, monsieur le président, s'il ne serait pas possible que les *Débats* de la Chambre des communes soient imprimés de la même façon que les fascicules des comités parlementaires, où les deux versions figurent au même numéro. Étant donné que c'est sous votre présidence que les lois ont été publiées dans les deux langues officielles à l'intérieur des mêmes volumes, les *Débats* de la Chambre des communes ne pourraient-ils pas également inclure les deux versions dans le même volume, afin d'éviter cet imbroglio qui se répète très fréquemment, malgré les plaintes que nous faisons en privé?

### ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

#### LA LOI SUR LA LIBÉRATION CONDITIONNELLE DE DÉTENUS

#### NOMINATION DE MEMBRES SPÉCIAUX DE LA COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 4 décembre, du bill C-191, tendant à modifier la loi sur la libération conditionnelle de détenus, dont le comité permanent de la justice et des questions juridiques a fait rapport avec proposition d'amendement, ainsi que des motions n° 1 et 2 de M. Howard.

**M. l'Orateur:** Sauf erreur, nous passons à la mise aux voix des deux motions qui étaient à l'étude. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** D'accord.

**M. l'Orateur:** Le vote porte sur la motion n° 1. Que tous ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**M. l'Orateur:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** A mon avis les non l'emportent.

**Des voix:** Sur division.

**M. l'Orateur:** Je déclare la motion rejetée sur division. (La motion n° 1 de M. Howard est rejetée sur division.)

**M. l'Orateur:** Le vote porte maintenant sur la motion n° 2. Que tous ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**M. l'Orateur:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** A mon avis les non l'emportent.